



FICHE ACCIDENT N°104

Risque lié à l'usure du matériel

Lors de l'habillage des enfants, l'agent a glissé en se déplaçant sur les bancs en bois au crochet des enfants, pour aider un autre enfant et elle s'est pris une écharde en dessous de la fesse.

Cette manipulation n'a pas été à l'origine d'un arrêt de travail.



Le service de Prévention des Risques Professionnels recommande :

- Demander l'avis du service technique dès qu'un défaut est constaté sur le mobilier.
- Faire réparer tout mobilier défectueux.
- Mettre au rebut le mobilier ne pouvant être réparé.
- Faire contrôler annuellement le mobilier par les services techniques.

« Mieux vaut prévenir que guérir. »